



TABLE DES MATIÈRES

Sigles et acronymes	4
Remerciements	5
Avant propos	6
Introduction générale	8
Ouverture et déroulement de la séance plénière	9
Restitution des travaux de groupes	24
Conclusions et prochaines étapes	33
Annexes	35

La présente publication n'engage que ces auteurs. L'Union européenne n'est pas responsable de l'usage qui pourrait être fait des informations qui y sont contenues.

SIGLES ET ACRONYMES

- ADTF** : Association Démocratique des Tunisiens en France
- AFD** : Agence Française de Développement
- ANETI** : Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant
- APII** : Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation
- APIA** : Agence de Promotion des Investissements Agricoles
- ARP** : Assemblée des Représentants du Peuple
- ASEC** : Soutien aux émigrés portugais nécessiteux
- ASIC** : Soutien aux personnes âgées des communautés portugaises
- ATCT** : Agence Tunisienne de Coopération Technique
- ATUGE** : Association des Tunisiens des Grandes Ecoles
- BEMOE** : Bureau de l'Emigration et de la Main d'oeuvre Etrangère
- CTRS** : Communauté Tunisienne résidant en Suisse
- CNSS** : Caisse Nationale de Sécurité Sociale
- DGCIM** : Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migrations
- DGIE** : Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur
- DUE** : Délégation de l'Union Européenne
- FFOM** : Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces
- FIPA** : Agence de promotion de l'investissement extérieur
- FORIM** : Forum des Organisations Internationales issues des Migrations
- ICMPD** : Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires
- INTES** : Institut National du Travail et des Etudes Sociales
- MAS** : ministère des affaires sociales
- MdM** : Marocains du Monde
- MENA** : Moyen Orient et Afrique du Nord
- MRE** : Marocains résidant à l'étranger
- OCDE** : Organisation pour la Coopération et le Développement Economiques
- OIM** : Organisation Internationale pour les Migrations
- ONM** : Observatoire Nationale de la Migration
- OTE** : Office des Tunisiens à l'étranger
- PIB** : Produit Intérieur Brut
- TRE** : Tunisiens résidant à l'Étranger

REMERCIEMENTS

L'équipe LEMMA remercie l'ensemble des structures et des personnes ayant pris part à l'événement et ayant contribué à la réalisation de ces actes.



De gauche à droite : M. Sofiane Mehiaoui, Expert long terme Lemma ; Mme Hamida Rais, Directrice de la Coopération internationale en matière de migration (DGCIM), Ministère des Affaires Sociales ; Mme Wahiba Rhim, Cheffe de projet « Communauté tunisienne résidant en Suisse », Direction du Développement et de la Coopération à l'ambassade de Suisse en Tunisie ; Mme Shelley Sá Pires Tracy, Cheffe de division à la Direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises, ministère des Affaires Etrangères du Portugal ; Dr Goita Insiata Ouattara, Directrice en charge de l'action sociale et de l'information, Direction générale des Ivoiriens de l'extérieur, ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur ; M. Abderrazak Dridi, Directeur des relations publiques et de la communication, Office des tunisiens à l'étranger ; Mme Isabel Mohedano Sohm, Chargée de la migration, Délégation de l'Union européenne en Tunisie ; M. Louis Berthelot, Responsable du Pôle « Fragilités, Institutions, Migrations », ministère des Affaires Etrangères et du Développement International ; Mme Nassima Clerin, Cheffe de projet Lemma ; Mme Sana Ziati, Cheffe de service au sein de la direction de la communication et de la mobilisation des compétences, ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration.

AVANT-PROPOS

Plus d'1,3 millions de tunisiens résident à l'étranger¹ (TRE), soit près de 12% de la population tunisienne. L'Europe constitue le principal continent d'accueil (plus de 80%). La France, l'Italie et l'Allemagne sont les principaux pays de destination. La migration vers les pays arabes (notamment du Golfe) et l'Amérique du Nord est de plus en plus importante. Elle concerne particulièrement les personnes hautement qualifiées. La contribution des tunisiens résidant à l'étranger au développement économique est importante puisque 4,6 % du PIB² provient des transferts de fonds, qui représentent par ailleurs 20% de l'épargne nationale.

Au niveau institutionnel, plusieurs structures publiques ont été mises en place pour soutenir les émigrés tunisiens dans les pays de destination et renforcer leur lien avec la Tunisie. La Tunisie dispose en effet d'un Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Affaires Sociales en charge de l'immigration et des Tunisiens à l'Etranger. L'Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), créé en 1988, met en œuvre la politique du gouvernement en matière d'encadrement et d'assistance aux TRE. Il compte près de 250 employés, parmi lesquels des attachés sociaux établis dans les consulats à l'étranger, et des délégations régionales dans les 24 gouvernorats de la Tunisie. L'Observatoire National de la Migration (ONM) a été créé en avril 2014 pour observer et étudier le phénomène de la migration. Il a pour fonction d'aider le gouvernement, sur la base de l'analyse de données chiffrées, à mettre en place des politiques publiques dans le domaine migratoire.

18 députés représentent les TRE à l'Assemblée des Représentants du Peuple (ARP).

Une commission chargée de la question des tunisiens à l'étranger a également été instaurée. Le Conseil National des TRE a été officiellement créé par la loi en juillet 2016. Celui-ci sera constitué de 49 membres dont 18 représentants des associations de Tunisiens résidant à l'étranger, 18 députés des Tunisiens résidant à l'étranger, 1 membre de l'organisation syndicale des travailleurs la plus représentative, 1 membre de l'organisation patronale la plus représentative, 1 membre de l'organisation syndicale agricole la plus représentative, 2 représentants de la société civile active dans les questions de la migration et 8 experts tunisiens spécialisés dans différents domaines. Il sera notamment chargé de : émettre un avis sur la politique nationale en matière d'assistance des tunisiens résidant à l'étranger et les moyens de bénéficier de leurs expériences et compétences ; proposer les mesures législatives et réglementaires aidant à consolider la contribution des tunisiens résidents à l'étranger dans le développement national intégral ; proposer les mécanismes permettant la consolidation des liens de la communauté tunisienne avec le pays.

La mobilisation des TRE au profit du développement constitue donc un enjeu stratégique pour la Tunisie. L'un des objectifs du projet de stratégie nationale migratoire vise ainsi à renforcer la contribution de la migration au développement socio-économique sur les plans local, régional et national. Il est notamment prévu de mieux connaître le profil des TRE, de renforcer les capacités d'accompagnement des représentants de l'Etat, de réaliser des événements à l'étranger pour promouvoir l'investissement des TRE, de développer un réseau d'hommes d'affaires, de soutenir la réduction des frais de transfert, de mettre en place des emprunts obligataires pour aider l'investissement public, et de soutenir la coopération décentralisée comme



Table ronde « Regards croisés sur la mobilisation de la diaspora et analyse des enjeux en Tunisie », Avril 2017

potentiel levier d'implication des migrants au développement des territoires d'origine et de destination.

Des mesures publiques ont par ailleurs été mises en place depuis de nombreuses années pour faciliter et soutenir l'investissement des TRE. Outre les incitations fiscales et financières accordées à l'ensemble des investisseurs (cf. site web Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation³ ; , des avantages fiscaux et douaniers sont spécifiquement réservés aux TRE lors de leur retour provisoire ou définitif⁴). Un guichet unique, regroupant les administrations de plusieurs ministères (douane, CNSS, API, APIA, ministère de l'Intérieur...), a également été créé dans les locaux de l'OTE afin de faciliter les démarches administratives des TRE lors de leur séjour temporaire en Tunisie ou en cas de retour définitif.

Des projets sont aussi soutenus par les organismes de la coopération internationale en vue de favoriser l'investissement des TRE en Tunisie.

Ces projets ciblent les personnes désireuses de créer leur entreprise en Tunisie, et fournissent un accompagnement de proximité (mentorat) dans les pays de destination et en Tunisie. Nous pouvons citer, à titre d'exemples, les initiatives suivantes : Twensa Invest (Coopération Suisse/GIZ), Mobilisation Européenne pour l'Entrepreneuriat en Afrique - Meet Africa (Expertise France) ; Diamed (Association pour le développement de l'enseignement et des recherches (France) ; Diafrikinvest (Anima Investment) ; Bled Invest (Coopération Suisse)...

La société civile est également active dans ce secteur. L'Association des Tunisiens des Grandes Ecoles (ATUGE) a, par exemple, développé un club entrepreneuriat pour soutenir la création d'entreprise des jeunes diplômés tunisiens des grandes écoles à l'étranger et a accompagné, en partenariat avec « Souk Attanmia », plus de 100 projets.

Enfin, l'OTE organise chaque année, au cours de la période estivale, une conférence nationale et des séminaires régionaux, dédiés aux TRE.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

La table ronde s'inscrit dans le cadre du projet Lemma qui vise, entre autres, à soutenir les autorités tunisiennes dans la mobilisation des TRE et à favoriser l'intégration de la migration dans les processus de développement local (composante 2).

Elle a pour ambitions de promouvoir le partage des pratiques de mobilisation de la diaspora, à l'échelle internationale, et d'initier, avec les institutions tunisiennes et la société civile actives dans ce secteur, une réflexion stratégique visant à consolider les liens avec les TRE et à envisager des modalités de leur contribution au développement de la Tunisie.

La mobilisation de la diaspora tunisienne au profit du développement socio-économique de la Tunisie revêt un intérêt stratégique majeur. De par leur double culture, leurs connaissances multiples des réalités ici et là-bas les TRE constituent une réelle source de richesses susceptible de contribuer davantage au développement de la Tunisie. Il semblait donc opportun, de s'attarder sur les leçons apprises des expériences passées, de repenser la relation avec la diaspora et de mettre au point une vision claire et inclusive pour un partenariat efficace et mutuellement bénéfique.

L'efficacité des actions de mobilisation des TRE repose en effet en grande partie sur la capacité à tenir compte des enseignements des programmes passés et sur la capacité d'identifier des pratiques de mobilisation en mesure de correspondre aux nouveaux besoins de la Tunisie et au profil des TRE.

Dans un objectif de capitalisation, la table ronde s'est appuyée sur les résultats du séminaire sur les liens avec les diasporas organisé en avril 2013 par le Centre International pour le Développement des Politiques Migratoires (ICMPD). Ce séminaire avait notamment débouché sur l'identification de trois grands objectifs d'une politique de rapprochement avec la diaspora en Tunisie : 1/ Renforcer les liens entre les TRE et les institutions ; 2/ Promouvoir

l'image de la Tunisie et développer un message-clé à l'intention de la diaspora : 3/ Impliquer la diaspora dans le développement et la transition démocratique. Les recommandations de ce séminaire pourront être rappelées au cours de l'atelier et nourrir la discussion des travaux de groupes.

La table ronde s'est déroulée sous forme d'ateliers interactifs. Elle a permis d'étudier les dispositifs mis en œuvre pour favoriser l'engagement de la diaspora et de s'enquérir des pratiques développées en Tunisie et à l'étranger (Maroc, France, Côte d'Ivoire, Portugal, Suisse, Pologne) dans ce domaine. Elle a également eu pour objectifs d'identifier, à travers des travaux de groupes, les problématiques liées à l'engagement de la diaspora et de recenser des solutions ou propositions durables qui permettront de dépasser les difficultés identifiées.

Les résultats de la table ronde permettront de soutenir les autorités tunisiennes à mettre en place un plan d'action pour la mobilisation de la diaspora et sa stratégie de communication vers les TRE prévus par la composante 2 du projet Lemma.

OUVERTURE

&

DÉROULEMENT DE LA
SÉANCE PLÉNIÈRE

OUVERTURE

L'ouverture de la table ronde a été l'occasion pour la Directrice de la Coopération Internationale en matière de migration (DGCIM), Mme Hamida Rais du ministère des Affaires Sociales, pour la représentante de la Délégation de l'Union Européenne (DUE), Mme Isabelle Mohedano Sohm, et pour Expertise France, à travers la cheffe de projet Lemma, de souhaiter la bienvenue à l'ensemble des participants.

Dans son allocution introductive, Mme Rais a remercié tous ceux qui ont apporté un appui à la Tunisie, en particulier l'UE et ses états membres pour leurs efforts en faveur de la transition démocratique, du développement économique et social. Elle a rappelé l'ampleur internationale du phénomène de la migration qui touche, aujourd'hui, tous les pays du monde avec une incidence sur toutes les sphères de la vie économique, sociale et culturelle des pays d'origine et de destination. Consciente de l'importance du sujet, la Tunisie s'est dotée depuis 1970 de plusieurs structures chargées de ce dossier : l'Office des Tunisiens (OTE), l'Agence Tunisienne de Coopération Technique (ATCT), le ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi à travers son Bureau de l'émigration et de la main d'œuvre étrangère (BEMOE) et l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI), le ministère des Affaires Etrangères par le biais de son réseau consulaire et diplomatique, le Secrétariat d'Etat chargé de la migration et des Tunisiens à l'étranger, l'Observatoire National de la Migration (ONM), le Conseil National des TRE. 18 députés représentent par ailleurs les Tunisiens de l'Etranger à l'Assemblée des Représentants du Peuple. Elle a souligné que les transferts de fonds ont connu une progression importante durant les dernières décennies. Ils ont atteint 3 984 Mds de dinars en 2015, soit environ 5% du PIB contre 4,4% du PIB en 2011. C'est pour renforcer ce potentiel que la Tunisie a conçu une stratégie nationale migratoire dont l'un des axes porte sur la contribution de tunisiens de l'étranger

au développement national et local. Cette table ronde constitue un moment privilégié pour approfondir ce sujet et aller vers un plan d'action pour la mobilisation de la diaspora et une stratégie de communication vers les TRE.

Mme Mohedano Sohm a souligné l'importance de l'engagement des états membres de l'Union Européenne dans le cadre du projet Lemma, à travers la mise à disposition de leur expertise publique. Cet engagement sera renforcé dans les mois à venir par le projet de soutien à la mise en œuvre de la Stratégie nationale migratoire financé dans le cadre du Fonds fiduciaire d'urgence. L'ensemble de ces initiatives permettront d'approfondir la relation partenariale entre l'UE et la Tunisie dans le secteur de la migration.

Pour conclure cette séquence, Mme Clerin a indiqué que l'organisation de cette table ronde est le reflet d'un partenariat réussi entre la Tunisie et l'Union européenne. La participation active de représentants des ministères du Portugal et de la France pour partager leur expérience en matière de mobilisation de la diaspora, aux côtés de la Suisse, du Maroc et de la Côte d'Ivoire, témoigne de la qualité de cette collaboration. Elle s'est réjouie de la tenue de trois ateliers de travail pour une réflexion plus approfondie et aboutie des différents acteurs de la migration.

Mme Hamida Rais, Directrice de la Coopération Internationale en matière de migration au ministère des Affaires Sociales, Mme Isabelle Mohedano Sohm, représentante de la Délégation de l'Union Européenne en Tunisie Mme Nassima Clerin, Expertise France.



DÉROULEMENT DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

Cadrement général de la session.

M. Sophiane Mehiaoui, Expert Long Terme
Composante 2 projet Lemma – Expertise France

La composante 2 du projet Lemma a pour ambition de soutenir le gouvernement tunisien dans la mobilisation de sa diaspora en vue de renforcer sa contribution au développement. Trois niveaux d'intervention sont notamment prévus : réaliser des études pour mieux connaître les caractéristiques de la diaspora tunisienne, mettre en place un plan d'action pour la mobilisation de la diaspora et initier des actions pilotes visant à promouvoir l'investissement de la diaspora et la prise en compte de ce phénomène au niveau local.

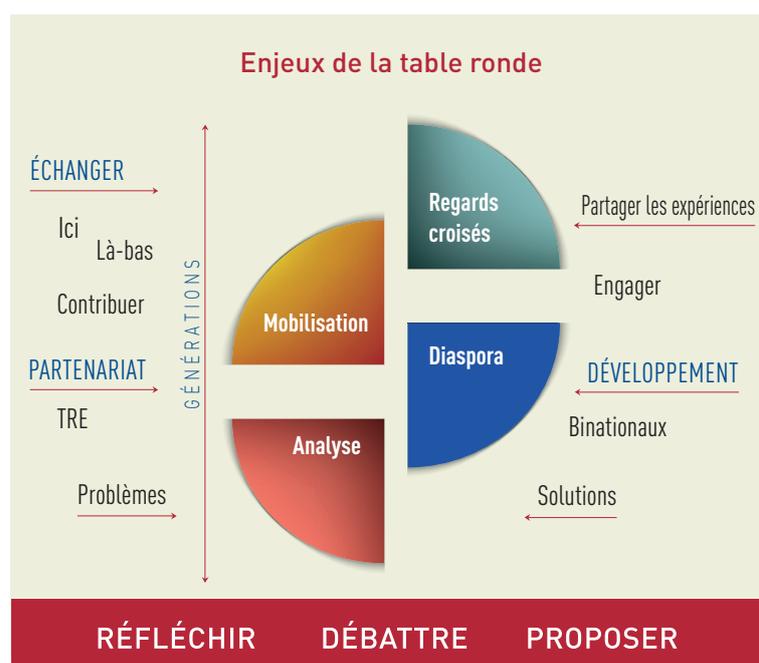
La table ronde intervient dans un contexte favorable, trois ans après l'adoption d'une nouvelle constitution qui permet aux Tunisiens d'être représentés à l'assemblée des représentants du peuple et ouvre le droit aux binationaux d'accéder à la présidence de la République. Elle se situe également à la croisée des discussions stratégiques autour de la migration (stratégie nationale migratoire), du développement (plan quinquennal de développement 2016-2020) et de la décentralisation (code général des collectivités locales).

Les chiffres-clés sur le thème de la migration sont révélateurs de son importance tant au niveau démographique (12% de la population), qu'au niveau économique (4,6% du PIB provient des transferts de fonds) et humain (plus de 9000 compétences recensées par l'OTE).

La table ronde a été conçue pour nourrir la réflexion qui sera conduite dans le cadre de la composante 2 du projet Lemma. Elle est un moment d'échange sur les pratiques de

mobilisation de la diaspora développées à l'étranger, un temps d'analyse des principaux défis dans ce secteur en Tunisie ainsi qu'un espace de débat pour identifier des solutions capables de surmonter les difficultés recensées. Elle pourra de ce fait alimenter les études (notamment la cartographie des TRE réalisée en partenariat avec l'OCDE) qui seront réalisées pour mieux cerner le profil de la diaspora, contribuer à l'élaboration du plan d'action pour la mobilisation de la diaspora et orienter efficacement l'ensemble des initiatives de terrain visant à promouvoir le développement local.

Le programme de la table ronde a été envisagée à travers deux séquences complémentaires. La première s'est tenue en séance plénière et a permis de passer en revue les expériences de mobilisation de la diaspora de plusieurs pays (Tunisie, Maroc, France, Portugal, Côte d'Ivoire, Suisse). La deuxième séance s'est matérialisée sous forme de travaux de groupes et visait à analyser les difficultés et les solutions pour une meilleure mobilisation de la diaspora tunisienne.



Office des Tunisiens à l'étranger (OTE), institution historique au service des Tunisiens résidant à l'étranger.

M. Abderrazak Dridi, Directeur des Relations Publiques et de la Communication, Office des Tunisiens à l'étranger.

M. Dridi est revenu sur le contexte de création de l'OTE et des éléments d'information sur les caractéristiques des tunisiens à l'étranger. Il s'est également attardé sur les ressources techniques à la disposition de l'OTE et les programmes d'actions qu'il développe pour interagir avec la diaspora aux niveaux national et international.

Rappel historique

L'OTE est un établissement public à caractère non administratif créé en juin 1988 sous tutelle du ministère des affaires sociales (MAS). Cette institution est le fruit de diverses initiatives visant à soutenir les Tunisiens à l'étranger qui a débuté en 1973 avec la création de l'Office des travailleurs tunisiens à l'étranger, de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

L'OTE a pour missions de :

- Assurer la promotion et l'exécution des programmes d'encadrement des Tunisiens résidents à l'étranger.
- Définir et mettre en œuvre un programme d'assistance en faveur des Tunisiens à l'étranger, de leurs familles dans le pays de résidence et en Tunisie.
- Élaborer et exécuter tout programme culturel qui développe et renforce l'attachement des enfants tunisiens à l'étranger à leur patrie.
- Faciliter la réinsertion des Tunisiens émigrés de retour en Tunisie dans l'économie nationale.

- Instituer un système d'information continu au profit des Tunisiens résidant à l'étranger et veiller à son suivi.

Profil des TRE

Combien ? Selon les chiffres de 2015, transmis par le ministère des Affaires Etrangères, il y a 1 282 412 Tunisiens à l'étranger (soit près de 12% de la population). Plus de 60% sont de sexe masculin et 37% de cette population dispose de la double nationalité.

Où ? La majorité d'entre eux vivent en Europe (86%), en particulier en France, en Italie et en Allemagne. Une partie moins importante, bien qu'en évolution, réside dans les pays arabes et en Amérique.

Que font-ils ? Ce sont pour la plupart des ouvriers (36%), des personnes sans emploi (16%), des cadres (9%) et des étudiants (15%).

Ressources techniques

Attachés sociaux : l'OTE dispose d'un réseau d'attachés sociaux (46) et d'assistantes sociales (8) qui veille à la défense et à la sauvegarde des intérêts des ressortissants tunisiens à l'étranger.

Centres socio-culturels : ils sont destinés à abriter les activités socioculturelles au profit des différentes catégories de la communauté tunisienne à l'étranger (cours d'arabe, manifestations culturelles, séminaires...). Il existe 10 CSC, dont 5 en France.

Guichet Unique : il a pour objectif d'assurer une bonne orientation et un accompagnement aux investisseurs potentiels. Il facilite notamment les démarches administratives pour la création de projets et vise à alléger les formalités administratives en regroupant en un seul lieu les administrations suivantes : Douane, ministère de l'Intérieur, Municipalité, Recette des Finances, Caisse Nationale de

Sécurité Sociale, Caisse Nationale de Retraite de Prévoyance Sociale, Caisse Nationale d'Assurance Maladie, Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation (APII), l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), l'Agence Tunisienne des Transports Terrestres (ATTT).

Centre de Ressources pour Migrants (CRM) : mis en place avec l'appui de l'OIM, ces centres sont cogérés par l'OTE et l'ANETI. Ils représentent une source fiable d'informations et conseils pour tous les migrants en Tunisie afin de leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause.

Programmes d'activités

Au niveau culturel

- Enseignement de la langue arabe au cours de la période estivale en Tunisie et à l'étranger.
- Université d'été au profit des nouvelles générations de tunisiens souhaitant apprendre la langue arabe.
- Voyages d'exploration et colonies de vacances pour faire découvrir aux jeunes leur pays d'origine.

Au niveau social

- Assistance aux personnes en difficulté.
- Programme d'aides au retour.
- Partenariat avec les associations.

Stratégie et mécanismes de mobilisation des Marocains du monde.

Mme Sana Ziati, Chef de service au sein de la direction de la communication et de la mobilisation des compétences, ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration.

Lors de son intervention, Mme Ziati a présenté les caractéristiques de la diaspora marocaine, la vision stratégique marocaine et les programmes d'action mis en place par l'Etat marocain pour favoriser la mobilisation de cette communauté.



Mme Sana Ziati, Cheffe de service au sein de la direction de la communication et de la mobilisation des compétences, ministère chargé des Marocains résidant à l'étranger et des Affaires de la Migration.

Profil des marocains résidant à l'étranger (MRE)

La population marocaine établie à l'étranger est estimée à 5 millions de personnes, soit 15% de la population. Il s'agit d'une communauté jeune (près de 70% ont moins de 45 ans) et environ 20% sont nés à l'étranger. La communauté a tendance à se féminiser depuis 1990. Les MRE sont présents dans une centaine de pays avec une évolution notable dans les pays du Golfe et en Amérique. Les profils socio-professionnels sont diversifiés avec 18% de MRE ayant un niveau d'étude supérieur, plaçant le pays au 3^{ème} rang mondial des diasporas les plus qualifiées selon la Banque Mondiale.

Vision stratégique

Elle se fonde autour de trois axes : préservation de l'identité marocaine, protection des droits et des intérêts dans les pays d'accueil, amélioration de la contribution au développement du Maroc.

Programmes d'action

Mobilisation des compétences

Le programme vise à faire appel aux personnes hautement qualifiées désireuses d'apporter leur concours au développement de leur pays d'origine. Il s'agit de donner aux marocains du monde un cadre pour les informer des opportunités au Maroc et de les impliquer dans des programmes opérationnels de façon pérenne ou ponctuelle. Il s'agit également de développer des partenariats publics/privés en mettant en relation les besoins du pays d'origine et le savoir-faire des marocains expatriés. La démarche s'articule ainsi autour de l'identification de la demande marocaine et la structuration de réseaux de compétences dans les pays d'accueil. Des réseaux de compétences ont été créés en Allemagne, au Canada, aux Etats-Unis et dans différentes régions françaises depuis 2009. Le Maroc a également

soutenu la création de réseaux thématiques dans les secteurs médical, journalistique, culturel.

Une plateforme numérique « Maghribcom » existe aujourd'hui pour faciliter le repérage, le suivi et la mobilisation des compétences.

Accompagnement des porteurs de projet

L'approche marocaine s'appuie sur trois fondements : la proximité, un partenariat stratégique, des actions pilotes.

La proximité des porteurs de projets est assurée au niveau national par une cellule, au sein du ministère, dédiée à l'accompagnement des investisseurs MRE. Cette cellule a pour mission d'informer et d'orienter les investisseurs potentiels, d'assister les porteurs de projet durant toutes les étapes de réalisation de leur projet, d'identifier les formes de partenariat à mettre en place avec les acteurs locaux pour inciter les MRE à investir dans leur région d'origine. Au niveau local, trois « Maisons des MRE » (Nador, Beni Mellal, Tiznit) ont été créées au profit des porteurs de projet de ces régions. Une rubrique dédiée aux investisseurs MRE est également accessible sur le site du ministère des MRE. Le site met à la disposition des MRE un système d'information pour les accompagner dans leur projet⁵ et une base documentaire qui contient des informations utiles pour les MRE investisseurs⁶.

Un partenariat stratégique a été noué avec la Fondation Création d'Entreprise (FCE) pour assurer gratuitement l'accompagnement pré-crédation de projets d'investissement (élaboration du business plan, réalisation d'études de marché...), le suivi post-crédation et l'orientation des porteurs de projets vers des secteurs innovants et rentables.

Par ailleurs, plusieurs actions pilotes visant à mobiliser les diasporas marocaines établies en France et en Belgique ont vu le jour telles que :

- Medma pour le développement des investissements des marocaines de Belgique⁷
- Maghrib Entrepreneurs⁸ : Le ministère a également créé un fonds spécifique « MDM Invest »⁹, pour encourager l'investissement des MRE. Ce dispositif s'adresse aux projets d'investissement de plus d'1 millions de Dirhams (soit l'équivalent de 90 000 Euros).

Une nouvelle région virtuelle dédiée aux marocains entrepreneurs a été lancée par la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) en février 2017. Cette plateforme¹⁰ vise à mettre à la disposition des Marocains entrepreneurs du monde un espace commun sous forme de région virtuelle afin de faciliter leur accès à une information fiable et pertinente.

Elle a aussi pour objectifs de leur offrir des intermédiaires de qualité capables de les aider à monter des projets ambitieux et de promouvoir les espaces de rencontres.

Partenariat avec les associations des MdM

Les associations sont des partenaires essentiels dans la mise en œuvre de la stratégie marocaine de mobilisation de la diaspora. Elles sont un relais entre le ministère et la Communauté Marocaine à l'étranger, capables de mobiliser des partenaires pour leur projet et de plaider pour la défense des droits des marocains à l'étranger.

Ce partenariat s'articule autour de trois volets : un appui aux porteurs de projets, un programme de renforcement des capacités, un accompagnement auprès des associations œuvrant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS). Au total, 200 associations ont été bénéficiaires d'un appui au cours de l'année 2016.



Table ronde « Regards croisés sur la mobilisation de la diaspora et analyse des enjeux en Tunisie », Avril 2017.

Politiques publiques et mesures de soutien aux diasporas dans les pays de destination : le cas français.

M. Louis Berthelot, Responsable du Pôle « Fragilités, Institutions, Migrations », ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.



M. Louis Berthelot, Responsable du Pôle « Fragilités, Institutions, Migrations », ministère des Affaires Etrangères et du Développement International.

M. Berthelot débute son intervention en adressant ses compliments au Maroc, un des pays les plus avancés au monde en matière de liens avec sa diaspora.

Les caractéristiques migratoires de la France sont les suivantes : 10 % de la population française est d'origine étrangère, et un quart de cette population est issue de l'immigration. Les diasporas maghrébine et africaine sont largement représentées. Cela s'explique par les liens historiques qui unissent la France à ces pays. « La diaspora tunisienne est le produit de l'histoire avec un grand H et de petites histoires humaines ». L'Etat français considère les diasporas comme des ponts naturels entre deux pays. « La connaissance d'un double contexte les rend apte à resserrer les liens ». L'élément humain est un paramètre essentiel à prendre en compte. De ce fait, on ne peut pas parler de migration uniquement en termes de flux mais de liens humains.

Les diasporas font preuve d'une grande solidarité envers les familles restées au pays : transferts financiers, transferts de compétences... Elles sont des acteurs à part entière du développement. Il est important pour la France de le reconnaître politiquement avec la création d'une nouvelle catégorie juridique : organisation de solidarité internationale issue de la migration (OSIM).

La politique française de soutien aux diasporas s'articule autour de quatre piliers :

La structuration et la dynamisation du tissu associatif avec la création du Forum des Organisations de Solidarité Internationale issues des Migrations (FORIM) : un interlocuteur spécifique de l'État qui représente les migrants.

Le soutien aux projets de solidarité des migrants, à travers l'Agence Française de Développement (AFD) par l'attribution de subventions allant de de 15.000 à 20.000 euros.

Le soutien au potentiel d'investissement des migrants : 9 milliards d'euros ont été transférés depuis la France vers

l'Afrique. La France souhaite faciliter ces transferts de fonds qui sont lourdement taxés, et stimuler la concurrence pour faire baisser les coûts. Grâce à la plateforme Envoidargent.fr, les frais sont passés de 10% à 7%. Elle soutient aussi l'innovation financière à travers la mise en place d'un fonds fiduciaire auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour les produits financiers à destination des diasporas. L'objectif est de capter l'épargne des migrants pour l'investissement dans des projets durables et de promouvoir l'éducation financière des familles de migrants. Elle appuie par ailleurs les mécanismes de soutien à l'investissement privé tel que le projet Mobilisation Européenne pour l'Entrepreneuriat en Afrique (MEETAfrica).

La promotion de cette vision de la migration positive dans les enceintes internationales, notamment européennes (Processus de Rabat, Processus de La Valette, Forum mondial migration et développement).

M. Berthelot considère qu'il est important que ces efforts soient soutenus par les pays d'origine des migrants tant au niveau technique qu'au niveau financier pour donner le maximum de chance de réussite à ces initiatives.

Il rappelle l'importance de s'adapter aux nouveaux visages et défis de la migration. Les anciennes générations de la diaspora ont un rapport différent au pays d'origine. Les nouveaux migrants sont davantage portés vers les projets individuels, moins attachés à leur famille et à leur région, plus à leur pays.

Dans ce contexte, la coopération décentralisée constitue un outil de mobilisation important pour l'avenir. En effet, les diasporas sont concentrées sur des territoires et il semble nécessaire de saisir cette opportunité pour engager des liens politiques avec les régions d'origine.

Stratégie Ivoirienne de mobilisation de la diaspora.

Dr Goita Insiata Ouattara, Directrice en charge de l'action sociale et de l'information, Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur, ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.



Dr Goita Insiata Ouattara, Directrice en charge de l'action sociale et de l'information, Direction générale des Ivoiriens de l'Extérieur, ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.

La volonté politique d'impliquer la diaspora dans le développement du pays est une histoire récente qui remonte à 2011. Ce sujet relève des compétences de la Direction générale des Ivoiriens de l'Extérieur (DGIE), placée sous la tutelle du ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur. La DGIE a pour missions principales de préparer et d'exécuter la politique du gouvernement relative aux Ivoiriens résidant à l'étranger.

Elle est notamment chargée de les assister dans les pays de destination, de leur apporter un appui lors de leur retour en Côte d'Ivoire, de leur faciliter l'accès au logement et d'encourager la mobilisation des compétences.

Depuis 2015, elle a notamment été à l'initiative de l'organisation d'un Forum de la Diaspora à Abidjan sous le Haut Patronage du Président de la République. Elle a également organisé des émissions télévisées et des campagnes de sensibilisation sur la migration. Il n'existe pas, en revanche, de structures de proximité dédiées à la diaspora. L'Etat ivoirien réfléchit actuellement à la définition d'un mécanisme de mobilisation de l'épargne des Ivoiriens de l'extérieur et souhaite encourager le crédit-bail comme financement alternatif. Il souhaite aussi rapatrier les compétences de la diaspora pour diriger des institutions ivoiriennes (banques, médias, etc.) avec des salaires attractifs. Deux mémorandums d'entente ont été signés avec le Maroc dernièrement pour accompagner la Côte d'Ivoire dans le développement de dispositifs pour mobiliser la diaspora ivoirienne.

L'Etat ivoirien vient par ailleurs de bénéficier de l'octroi d'un fonds de l'OIM pour le développement d'un outil en ligne qui permettra de cartographier la diaspora estimée à 60 000 personnes en France, 50 000 aux USA et 6 000 au Sénégal. Le nombre total des Ivoiriens à l'étranger s'élèverait à 1 200 000 selon une étude réalisée par un cabinet indépendant.

Approche portugaise de mobilisation de la diaspora.

Mme Shelley Sá Pires Tracy, Chef de division à la direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises, ministère des Affaires Etrangères du Portugal.



Mme Shelley Sá Pires Tracy, Cheffe de division à la Direction générale des affaires consulaire et des communautés portugaises, ministère des Affaires Etrangères du Portugal.

Profil de la diaspora portugaise

La diaspora portugaise est estimée à 5 millions de personnes. Si l'on considère le pays de naissance, son nombre se réduit à 2 millions sur une population globale d'un peu plus de 10 millions d'habitants. Les principaux pays de résidence sont : la France, le Brésil et les Etats-Unis. Il est à noter qu'entre 2013 et 2015, 110 000 Portugais ont quitté le pays chaque année. La diaspora compte près de 2 000 associations dont 57% sont basées en Europe. Les transferts de fonds représentent 2% du PIB. Ils proviennent pour l'essentiel de la France, du Royaume-Uni et de la Suisse.

Stratégie du gouvernement portugais

Elle s'articule autour de 6 piliers : la modernisation consulaire, le renforcement de la citoyenneté, la prévention de la précarité socio-économique, la promotion de l'investissement, la promotion de la langue et de la culture portugaises et l'appui à la société civile.

Afin de mettre en œuvre cette stratégie, le gouvernement s'est doté de plusieurs structures institutionnelles : un secrétariat d'état des communautés portugaises ; la direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises ; l'institut Camoes ; le réseau des ambassades (76) et consulats (48) ; le Haut-Commissariat pour les Migrations ; le Conseil des Communautés Portugaises ; le réseau des bureaux d'appui aux investisseurs de la diaspora ; 4 députés représentant les portugais de l'Étranger. Les réseaux consulaires se trouvent en première ligne de la mise en œuvre de cette stratégie. Ils doivent assurer l'accès aux services publics, faciliter l'exercice des droits de citoyenneté et favoriser le dialogue avec les structures de la société civile. L'État portugais dispose de moyens financiers pour soutenir les projets de la société civile et prendre en charge le salaire

de coordinateurs de l'enseignement de la langue portugaise à l'étranger.

Le Conseil des communautés portugaises est un organisme consultatif gouvernemental. Il est chargé d'émettre des avis sur les projets législatifs et de présenter des recommandations sur les politiques qui concernent la diaspora. Il est composé d'un maximum de 80 membres élus par les citoyens portugais résidant à l'étranger pour une durée de quatre ans.

Programmes d'action

- ASIC et ASEC pour les portugais à l'étranger en situation de détresse sociale et économique et pour lesquels les mécanismes de protection sociale du pays d'accueil ne suffisent pas ;
- « Portugal no Coracao » : visite touristique gratuite au Portugal
- Parlement des jeunes : simulation des travaux de l'Assemblée Nationale réalisés annuellement sur un thème spécifique. Les communautés portugaises à l'étranger sont représentées par 4 écoles ou associations.
- « VEM » (« vient » en portugais) : financement de projets d'entreprenariat innovants portés par des émigrés.
- Les Conseils Consultatifs : interfaces des consulats qui intègrent des représentants de la communauté portugaise choisis parmi le mouvement associatif.
- 67 conseillers ont été affectés dans les consulats pour aider les communautés portugaises.

En vue de promouvoir l'investissement des émigrés portugais dans leur région d'origine, des bureaux d'appui ont été instaurés dans les communes pour soutenir les opportunités locales et développer la diplomatie économique.

RÉUSSITES	DÉFIS
<ul style="list-style-type: none"> ● 500 organismes liés à la diaspora et 2.186 projets culturels subventionnés ; ● 4 cours de formation de dirigeants associatifs ; ● 829 Portugais âgés couverts par le Programme « ASIC » ; ● 381 Portugais couverts par le Programme « ASEC » ; ● 110 Bureau d'Appui à l'Emigrant créés ; ● 9 rencontres d'affaires et réseautage ; ● (2015) Programme « VEM » : 18 projets d'investissement au Portugal subventionnés (tourisme, design d'intérieurs, réaménagement forestier, services électroniques, services linguistiques et production caprine) ; ● (1986-2016) 797 Portugais âgés ont visité le Portugal gratuitement. ● Reconnaissance par le secteur privé de l'apport de la diaspora : <ul style="list-style-type: none"> - Prix COTEC - Entrepreneuriat Innovant de la Diaspora de l'Association d'Entreprises et Innovation. - Prix FAZ – Concours d'Idées d'origine Portugaise de la Fondation Calouste Gulbenkian. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Le succès des politiques d'appui à l'intégration dans les pays de destination a pour effet secondaire l'éloignement vers le pays d'origine. ● Il s'agit d'une difficulté transversale et cyclique. Pour la dépasser, il est nécessaire d'établir un dialogue constant avec la diaspora pour identifier les besoins prioritaires de chaque génération. ● Il est essentiel que la diaspora puisse se retrouver dans les politiques publiques et parviennent à se faire entendre.

Spécificités de la diaspora tunisienne établie en Suisse et retour d'expériences du projet « Communauté des Tunisiens résidant en Suisse ».

Mme Wahiba Rhim, Chef du projet « Communauté tunisienne résidant en Suisse », Direction du Développement et de la Coopération à l'Ambassade de Suisse en Tunisie

On compte 15 000 Tunisiens résidant en Suisse actuellement. Il existe une vingtaine d'associations dont une dizaine est active. Le projet Communauté Tunisienne résidant en Suisse (CTRS) a commencé en 2014 et s'achèvera en 2018. Le budget du projet est de 3,5 millions de francs suisses. Il est géré directement par l'Ambassade de Suisse en Tunisie en partenariat avec le Secrétariat d'Etat à l'Immigration et aux Tunisiens à l'étranger et l'OTE. La Fondation Suisse du Service Social Internationale (SSI) a été mandatée pour la mise en œuvre des activités en Suisse. Le projet s'articule autour de quatre objectifs : le renforcement institutionnel, l'appui aux initiatives de développement, le transfert des compétences, la promotion de l'accord « jeunes professionnels ».

- **Soutien aux dispositifs institutionnels d'accompagnement des TRE** : le projet CTRS a participé à la modernisation des outils de travail du personnel des délégations régionales et des bureaux d'accueil des émigrés. Sur la base d'une évaluation des capacités du personnel de l'OTE, il a également développé un plan de renforcement du personnel avec la réalisation d'ateliers de formation sur la gestion budgétaire et des cours de langues étrangères. Des synergies ont par ailleurs été

développées entre le Réseau Entreprendre et l'OTE sur les questions de promotion de l'entrepreneuriat ;

- **Appui aux initiatives de développement des associations de Tunisiens en Suisse** : le projet CTRS a organisé 9 ateliers de formation en communication, réseautage, management pour les renforcer et les aider à mettre en œuvre leurs projets de développement en Tunisie. 12 micro-projets portés par des associations de Tunisiens résidant en Suisse ont été financés en 2015 et 2016. Les porteurs individuels de projets bénéficient d'une convention avec le Réseau Entreprendre à travers l'initiative Bled Invest ;
- **Transfert de compétences** : un forum des compétences a été organisé en 2016 à Montreux pour, notamment, promouvoir la mise en réseau des compétences, et deux expériences pilotes de transfert des compétences ont été initiées pour la transformation des produits laitiers à Kasserine et au profit de jeunes étudiants en technologie de l'information et de la communication à Hammamet.
- **Promotion de l'accord jeunes professionnels** : cet accord permet à des jeunes d'obtenir une autorisation de travail et de séjour de durée limitée (18 mois au maximum) en Suisse dans le but de parfaire leurs compétences. 25 jeunes Tunisiens sont actuellement accompagnés avec l'appui de deux médiatrices interculturelles. Swiss contact a également été mandaté pour la création de postes de stage.

Synthèse de la session des questions - réponses

Questions des participants

Nehed Rajhi (OTE) félicite le Maroc pour les progrès réalisés en matière de politique migratoire. Elle interroge la représentante du Maroc sur les modalités mises en œuvre pour soutenir le tissu associatif et coordonner ses initiatives à l'étranger. S'appuyant sur son expérience d'attachée sociale en France, elle estime qu'il est très difficile de coordonner les actions de la société civile tunisienne à l'étranger. Le renforcement des capacités, en vue d'accéder aux fonds des bailleurs notamment européens, constitue également un défi.

Lassaâd Labidi (INTES) souhaite mieux connaître les actions conduites par le Maroc et le Portugal au niveau local pour favoriser l'engagement des diasporas au développement. Il regrette que les Tunisiens qui sont animés par le désir d'investir finissent par renoncer à cause de l'inertie de l'administration locale. Il considère qu'il faut agir à ce niveau et remédier aux défaillances. La Tunisie doit se doter d'un programme national de mobilisation de la diaspora et mutualiser les efforts de chaque administration qui œuvre dans ce secteur.

Sadok Ben Hadj Hassine (Euromed Droits) souhaite plus d'informations sur le Conseil des Tunisiens à l'étranger, un peu moins d'un an après l'adoption par l'ARP de la loi portant sa création, et les résultats des forums sur l'investissement. Il estime que l'axe de la coopération décentralisée doit être davantage soutenu entre la France et la Tunisie. C'est une opportunité entre les deux pays pour renforcer les relations politiques et économiques entre les régions. Il indique, en outre, qu'il existe une communauté ivoirienne importante en Tunisie, composée d'étudiants, mais aussi de femmes victimes de traite.

Sihem El Ouaer (ONM) considère que l'apport de la diaspora va au-delà des transferts de fonds et qu'une partie importante de sa contribution est en nature. Elle interroge le représentant de l'OTE sur l'existence de plans d'action pour inciter les TRE à transférer de l'argent afin de contribuer encore davantage au développement économique de la Tunisie.

Monia Ben Amor (DGCIM) apprécie l'initiative marocaine de création d'une région virtuelle. Elle questionne la représentante du Maroc sur les difficultés rencontrées par la diaspora marocaine. Elle demande par ailleurs au représentant de la France un aperçu sur la portabilité des droits sociaux issue de la convention signée entre la France et la Tunisie. Elle estime que l'expérience ivoirienne est encore récente et qu'il est fondamental de disposer de statistiques fiables concernant la participation de la diaspora au PIB et la situation socioéconomique dans les pays d'accueil. S'agissant du Portugal, elle s'interroge sur le faible nombre d'associations de la diaspora alors même que le nombre de cette communauté à l'étranger est très élevé.

Réponse des intervenants

Représentante du Maroc : les associations sont un partenaire indispensable pour la mise en œuvre de la stratégie marocaine de mobilisation de la diaspora. Le travail d'identification est très difficile. Il a été indispensable de multiplier les rencontres lors des déplacements à l'étranger. Les appels à projets du ministère des MRE ont permis de cerner les besoins en renforcement de capacités et de réfléchir avec les partenaires internationaux aux meilleurs moyens de pallier cette difficulté. Le Maroc organise régulièrement des forums où sont invitées les associations de différents pays avec l'objectif de promouvoir le réseautage.

La coordination avec les instances locales est facilitée par la répartition des prérogatives

attribuées par la loi à chaque collectivité locale. Il faut également noter qu'un comité interministériel a été instauré pour favoriser une approche interinstitutionnelle. Celui-ci se réunit chaque année sous la présidence du chef de gouvernement.

En dépit de toutes ces initiatives, il reste beaucoup de progrès à réaliser pour répondre aux nombreux défis auxquels sont confrontées les diasporas marocaines. Il n'y a pas un seul type de profil mais plusieurs et les attentes sont complètement différentes d'un profil à l'autre.

Réponse de la France : la France est consciente des atouts de la coopération décentralisée pour inciter les diasporas à contribuer au développement de leur région d'origine et de destination. Le partenariat entre le Conseil général de l'Hérault et le gouvernorat de Médenine, qui a plus de 20 ans, en est une

parfaite illustration. Sur la portabilité des droits sociaux, il s'agit d'une question complexe gérée par des conventions spécifiques qui régissent la situation entre deux pays.

Représentante de la Côte d'Ivoire : la volonté actuelle de l'état ivoirien est d'explorer toutes les opportunités offertes par la migration et de ne pas limiter son champ d'intervention à la gestion de problèmes auxquels sont confrontés les Ivoiriens de l'étranger. En ce qui concerne les transferts de fonds, ils servent essentiellement à aider les familles restées au pays.

Représentant de l'OTE : l'OTE a l'ambition d'encourager les TRE à investir davantage. Elle travaille actuellement avec la Banque centrale pour réduire les coûts liés au transfert de fonds. L'objectif est de parvenir à un apport équivalent à 7% du PIB.



RESTITUTION DES
TRAVAUX DE GROUPES

RESTITUTION

DES TRAVAUX DE GROUPES

Objectifs

Trois ateliers de travail ont suivi la séance plénière. Ils ont porté sur la contribution socio-économique des TRE, le transfert des connaissances et la promotion des liens culturels.

Ces sessions ont permis d'identifier les principales difficultés rencontrées dans la mobilisation de la diaspora et de réfléchir à des pistes d'action pour améliorer ce secteur en Tunisie.

L'ensemble de ce travail visait par ailleurs à nourrir les prochaines actions prévues par le projet Lemma dans le cadre de la composante 2, en particulier la réalisation d'un plan d'action pour la mobilisation de la diaspora tunisienne et la stratégie de communication vers les TRE.

Les ateliers ont également constitué une occasion de revenir sur les pratiques étrangères présentées au cours de la session plénière et d'initier une réflexion sur leur adaptabilité au contexte tunisien. En vertu de leur dimension transversale, les éléments ayant trait à la gouvernance et à la communication ont été traités par l'ensemble des groupes de travail.

Méthodologie

chaque atelier a été initié par des exposés introductifs de personnalités issues de la société civile ou de l'administration publique relayant des expériences d'intérêt sur la thématique abordée.

A la suite de ces exposés, un temps a été dédié à une analyse rapide des forces, faiblesses, menaces et opportunités (FFMO) par chaque groupe. Sur la base des principaux éléments répertoriés dans la matrice FFOM, les participants identifient des principales difficultés, le recensement des défis/enjeux et la formulation de propositions/recommandations. Il s'est agi de revenir sur 4

à 5 problématiques majeures, de les analyser et d'engager une discussion collégiale pour trouver les meilleures solutions.

Les rapporteurs de chaque groupe ont présenté les résultats de leurs travaux à l'issue des ateliers sous forme de tableaux.

Groupe de travail n°1 : associer la diaspora au développement socio-économique de la Tunisie (niveaux national et local)

Modérateur : Mme Raoudha Jaouani, Directrice en charge de la pauvreté, des politiques sociales et de la migration, ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.

Rapporteur : Mme Anais El Bassil, Chef de projet, Mercy Corps

Questions abordées : que sait-on sur la contribution socio-économique des TRE ? Quels sont les dispositifs/politiques publics mis en place pour interagir avec la diaspora et favoriser sa contribution au développement du pays ? La diaspora est-elle suffisamment impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Plan Quinquennal, Stratégie migratoire, stratégie des villes...) ? Les incitations et avantages accordés sont-ils efficaces et produisent-ils l'impact souhaité ? Quels sont les secteurs dans lesquels la diaspora pourrait apporter une contribution notable ? Quels sont les besoins de la diaspora ? Des discussions ont-elles été engagées avec les pays de destination ? Existe-t-il des réseaux qui fédèrent l'action de la société civile à l'étranger ?



Groupe de travail n°1 « Associer la diaspora au développement socio-économique de la Tunisie » (niveaux national et local)

Exposés introductifs

- Mme Sabrina Fajal, Cofundy (Plateforme de crowdfunding en Tunisie) : <http://www.cofundy.com/>

Le Crowdfunding ou financement participatif est une forme d'économie participative. Il s'agit d'une innovation qui permet de financer des porteurs de projets en mobilisant l'épargne des particuliers via des plateformes internet. Le Crowdfunding s'est développé à partir de 2005 aux Etats-Unis. Il visait à apporter une solution aux porteurs de projets qui rencontrent des difficultés d'accès à des fonds via des canaux traditionnels. La Banque mondiale estime que pour la région MENA il existe un potentiel de 5 millions de dollars via le crowdfunding d'ici 2025.

- M. Nabil Ben Ghanem, Association des compétences tunisiennes innovantes de France (ACTIF) : Créé en 2004, ACTIF est un espace de dialogue et de création entre la France et la Tunisie. ACTIF puise sa force dans l'implication et la diversité de l'expertise de ses membres. L'association s'est fixée comme objectifs de promouvoir et réaliser des actions d'innovation en matière

de nouvelles technologies, d'économie, de culture, d'humanitaire et d'aide au développement.

Après la révolution, ACTIF a lancé un projet de microcrédit au profit des femmes potières de Sejnane. ACTIF a réussi à fédérer autour de ce projet plusieurs associations tunisiennes en créant des partenariats durables avec les autorités locales.

Synthèse des discussions

- La Tunisie compte de nombreux atouts pour mobiliser sa diaspora au profit du développement : des délégations au niveau régional ; un tissu associatif en plein essor au niveau national et qui pourrait jouer le rôle d'interface crédible des associations de TRE ; le poids démographique de la diaspora (12% de la population) et son intérêt à aider le pays.
- Le crowdfunding constitue une nouvelle opportunité de mobilisation de la diaspora au profit du développement national et des régions d'origine. Ce nouveau créneau mérite d'être médiatisé et soutenu par les pouvoirs publics.
- Les opportunités d'investissement doivent être mieux communiquées auprès de la diaspora, en particulier la nouvelle loi sur l'investissement.
- Les bonnes pratiques et « success stories » doivent être capitalisées et médiatisées pour inciter la diaspora à entreprendre/investir.
- De nombreuses contraintes limitent toutefois l'action de la diaspora telles que l'architecture institutionnelle, l'absence de communication autour des dispositifs d'incitation à l'investissement, la fiabilité des données relatives à la diaspora, le rôle des attachés sociaux au niveau économique.



Groupe de travail n°2 « Identifier les compétences et soutenir le transfert de savoir-faire dans des secteurs prioritaires en Tunisie »

Groupe de travail n°2 : identifier les compétences et soutenir le transfert de savoir-faire dans des secteurs prioritaires en Tunisie

Modérateur : Mme Khansa Gharbi, Chef de service et Responsable marketing à l'Unité des Etudes de Candidatures et de l'Informatique, Agence Tunisienne de Coopération Technique.

Rapporteur : Mme Ahlem Hammami, Sous Directeur, Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migrations, ministère des Affaires Sociales.

Questions abordées : que sait-on sur les compétences tunisiennes à l'étranger ? Quels sont les dispositifs/politiques publics mis en place pour interagir avec les personnes hautement qualifiées et pour favoriser leur contribution au développement du pays ? Existe-t-il des réseaux de compétences ? Sont-ils suffisamment impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques (Plan Quinquennal, Stratégie migratoire, stratégie des villes...) ? Quels sont les secteurs qui nécessitent un transfert de connaissances ? Comment favoriser ce transfert de savoir-faire ? Existe-il des bonnes pratiques, des réussites développées à l'étranger et susceptibles d'intéresser la Tunisie ?

Exposés introductifs

- M. Jean Pierrot, Expertise France, Projet Sharaka Maroc : <http://www.sharaka.ma/>

Le champ lié à la mobilisation des compétences est un domaine complexe qui

recouvre un grand nombre de facteurs à prendre en considération. En premier lieu, la mobilisation des compétences s'appuie sur une communauté qui de par son histoire et son milieu de vie, est multiple et connaît une forte hétérogénéité (que ce soit entre communautés de pays de résidence différents mais, également, entre générations). En deuxième lieu, il faut noter que les domaines de mobilisation potentiels sont également très variés car ils s'appuient sur des compétences et des savoir-faire très divers. Au Maroc, d'une manière générale on a tendance à les classer autour de 4 grands pôles : les compétences et savoir-faire en matière de solidarité, en matière technique et intellectuelle, en matière d'investissement et en matière de sport et de culture. D'autre part, ils reposent sur des outils de mobilisation possibles et nombreux : certains sont orientés sur les réseaux de compétences, d'autres visent plutôt l'individu, certains proposent des mesures incitatives, d'autres reposent sur des dispositifs d'animation et d'accompagnement... Les opportunités pour les mobiliser sont par conséquent, multiples. En troisième lieu, les besoins de compétences des pays d'origine peuvent être aussi très divers : des secteurs pour lesquels les compétences nationales sont limitées voire inexistantes, des secteurs pour lesquels les financements intérieurs sont insuffisants, des actions pour lesquelles la diaspora peut être un bon relais ou levier (diplomatie économique notamment pour le cas spécifique du tourisme). Enfin, dans un contexte de ressources financières limitées, il est aussi important de porter un regard sur la performance de l'action publique et le choix des interventions prioritaires à retenir.

- M. Hatem Chaabane, Président de l'ATUGE Tunisie : l'association des Tunisiens des Grandes Ecoles est une association à but non lucratif, indépendante et apolitique. Elle compte plus de 5 000 membres, parmi lesquels les élèves ou anciens élèves tunisiens des classes préparatoires en France et tous les élèves ou diplômés tunisiens des Grandes Ecoles françaises. Elle dispose d'une représentation en France et en Angleterre. Elle a pour objectif de renforcer des liens de coopération entre la Tunisie et l'Europe ; d'être un point de rencontre et de contact pour son réseau avec les acteurs économiques, les recruteurs, les associations et les institutions publiques et privées ; et d'apporter des réponses collectives aux préoccupations communes à ses membres : arrivée en France/Angleterre, concours, recherche de stage, insertion professionnelle, développement de carrière, création d'entreprise, etc. Pour concrétiser cette approche, l'ATUGE a développé plusieurs clubs et pôles dont le champ d'activités est assez large (culture, des loisirs, des formations, conférences, etc...).

Synthèse des discussions

- Le choix des pratiques de mobilisation des compétences à privilégier est un processus complexe. Il doit reposer sur une réflexion qui tienne compte de la stratégie tunisienne en faveur des TRE, des caractéristiques des TRE dans chacun des pays concernés, de l'efficacité des outils de mobilisation envisagés et des efforts de convergence avec les stratégies sectorielles ;
- La mobilisation des compétences passe par une coopération étroite avec les pays de destination et un partenariat privilégié avec les associations/réseaux de compétences tunisiennes à l'étranger ;
- La création d'une structure de coordination interministérielle chargée de mobiliser les

compétences à l'étranger permettrait de fusionner les données disponibles au niveau de chaque ministère et de promouvoir plus efficacement le transfert des connaissances ;

- La simplification des procédures et le développement de structures adaptées faciliterait l'engagement de la diaspora dans des processus de transfert du savoir-faire qu'elle a acquis dans le pays d'accueil ;
- Une stratégie de mobilisation des compétences doit être mise en place et pensée comme une alternative concrète à la fuite des cerveaux.

Groupe de travail n°3 : promouvoir les liens culturels et l'attachement à la Tunisie

Modérateur : M. Abderrazak Dridi, Directeur de l'Information et de la Communication, OTE.

Rapporteur : Mme Samira Zaatouri, Directrice de la Planification et du Suivi, ministère des Affaires Sociales

Questions abordées : quelles sont les principales requêtes des TRE à l'étranger et les difficultés auxquels ils sont confrontés ? Les structures étatiques sont-elles aujourd'hui en mesure de répondre à ces sollicitations ? Existe-t-il des espaces de discussion/débat en Tunisie et à l'étranger avec la diaspora ? Quelles sont les actions de promotion culturelle développées à l'étranger ? Comment promouvoir l'engagement des deuxième et troisième générations ? Les activités culturelles proposées à l'étranger sont-elles aujourd'hui en mesure de renforcer l'attachement culturel de ces générations ? Quels sont les moyens organisés à l'étranger de communication et d'interaction avec la diaspora pour susciter leur implication dans les événements en Tunisie ?



Restitution des travaux du groupe de travail n°3 « Promouvoir les liens culturels et l'attachement à la Tunisie ».

Exposés introductifs

- Mme Shelley Sà Pirès, chargée des relations avec les communautés portugaises au ministère des Affaires Etrangères du Portugal.

Une des leçons apprises de l'expérience portugaise sur la mobilisation de la diaspora est celle d'adopter une stratégie souple et itérative car chaque communauté a ses spécificités. La diaspora portugaise est une diaspora discrète qui ne s'est organisée que tardivement. En effet, les 1^{ère} et 2^{ème} générations étaient méfiantes envers le régime dictatorial et réticentes à tout partenariat avec les pouvoirs publics. La 3^{ème} génération, en revanche, veut être soutenue dans son entreprise et souhaite bénéficier de l'appui de l'Etat pour concrétiser ses projets. Le sujet est donc hautement émotionnel. La flexibilité est une variable importante dont les gouvernements doivent tenir compte. Le réseau diplomatique et consulaire portugais effectue un travail de réseautage satisfaisant de nos jours. Les fonctionnaires des consulats vont à la rencontre de la diaspora (associations, entreprises) pour maintenir le dialogue et les informer des dispositifs qui sont à leur disposition.

- M. Taoufik Hamdi, Association Démocratique des Tunisiens en France (ADTF).

L'ADTF est une association à la disposition de tous les Tunisiens vivant en France. Elle a pour vocation de les aider à vivre leur totale citoyenneté aussi bien en France qu'en Tunisie. L'ADTF aide, conseille et accompagne les membres de la communauté tunisienne à faire valoir ses droits en France (logement, école, formation professionnelle, retraite, protection sociale, accès à la citoyenneté...)

et en Tunisie (retour au pays, vacances, réintégration, enseignement de la langue arabe, activités culturelles...).

Elle organise également des événements culturels (samedis culturels) pour promouvoir et mettre à l'honneur la culture tunisienne. L'ADTF est membre de la Coordination des Associations de l'Immigration et des Tunisiens à l'étranger.

Synthèse des discussions

- L'Etat tunisien devrait réfléchir à de nouvelles pistes de collaboration avec la société civile diasporique dans le domaine culturel. Cette réflexion doit permettre de donner une nouvelle dynamique aux centres socioculturels à l'étranger et de promouvoir la culture tunisienne auprès des nouvelles générations ;
- La promotion de la culture tunisienne devrait passer par les nouveaux canaux de communication et entrer de plain-pied dans l'ère du numérique (site web, Facebook, twitter...) ;
- La culture doit être considérée comme un facteur de cohésion sociale et de développement économique. C'est un secteur créateur de valeur et qui peut permettre à la Tunisie, à travers sa diaspora, de développer de nouveaux créneaux de développement ;
- Les consulats devraient jouer un rôle plus actif dans ce domaine et renseigner régulièrement la communauté tunisienne de l'étranger sur les événements/actions culturelles prévues par les centres socioculturels notamment ;
- Le sujet devrait être appréhendé de manière triangulaire : pays d'origine, TRE, pays de destination. L'approche sera ainsi plus efficace et permettra aux TRE de vivre correctement leur double citoyenneté et culture.

GROUPE DE TRAVAIL 1

Synthèse des résultats des travaux de groupe

PRINCIPALES DIFFICULTÉS	DÉFIS À RELEVER	PROPOSITIONS D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> ● Fiabilité des indicateurs et des données sur la migration. ● Manque de clarté autour de l'architecture/gouvernance de la migration. ● Lourdeur des procédures administratives qui freine l'initiative privée. ● Absence de vision/politique migratoire claire. ● Carences au niveau des dispositifs de communication. ● Manque de confiance des TRE auprès des pouvoirs publics. ● Absence de capitalisation des bonnes pratiques. ● Insuffisance des capacités / « Jeunesse » de la société civile. ● Climat social et économique difficile. ● Dispersion des OSC des TRE. ● Cherté du coût des transferts. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Valider et opérationnaliser la stratégie nationale migratoire. ● Améliorer l'information autour des dispositifs d'incitation à l'investissement et la communication avec les porteurs de projet. ● Réduire les coûts de transfert et promouvoir l'éducation financière pour favoriser l'investissement productif. ● Identifier des mesures de mobilisation de l'épargne des TRE. ● Renforcer les capacités des agents publics dans le secteur de la mobilisation économique. ● Valoriser l'appui de la société civile dans le domaine de l'économie sociale et solidaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer des dispositifs de communication adaptés. ● Faire un état des lieux des actions réalisées et consolider les bonnes pratiques. ● S'appuyer sur la coopération décentralisée pour soutenir la contribution des TRE au développement de leur région d'origine. ● Réaliser un mapping des compétences et organiser régulièrement des événements de valorisation des transferts de connaissances. ● Créer une instance de coordination interministérielle de la migration. ● Créer une plateforme digitale de dialogue avec la diaspora. ● Développer un programme national de mobilisation de la diaspora. ● Favoriser la mise en réseau des OSC. ● Développer des partenariats avec les banques pour réduire les coûts des transferts. ● Renforcer les capacités des associations en lien avec les bailleurs de fonds.

GROUPE DE TRAVAIL 2

Synthèse des résultats des travaux de groupe

PRINCIPALES DIFFICULTÉS	DÉFIS À RELEVER	PROPOSITIONS D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> ● Absence de leadership et de coordination institutionnelle. ● Absence de stratégie de communication partagée entre les pays d'origine et d'accueil. ● Faiblesse des actions de mobilisation des compétences. ● Environnement défavorable pour l'entrepreneuriat et l'investissement. ● Absence de mécanismes d'incitation à l'engagement des compétences. ● Faiblesse des mécanismes d'identification des compétences et de réseautage. ● Manque de valorisation des expériences réussies / des bonnes pratiques. ● Fuite des cerveaux (ingénieurs/techniciens spécialisés) – suivi des étudiants boursiers à l'étranger. ● Insuffisance technique des structures chargées de mobiliser, accompagner et suivre les compétences. 	<ul style="list-style-type: none"> ● Définir le concept de compétences. ● Harmoniser les approches ministérielles de mobilisation et renforcer la coordination interinstitutionnelle. ● Enrichir les bases de données disponibles. ● Identifier le profil des compétences à l'étranger et les secteurs d'intervention en Tunisie. ● Mettre en place un programme et développer des outils de mobilisation des compétences. ● Favoriser/Soutenir les associations et réseaux de compétences. ● Promouvoir les histoires réussies à travers les médias classiques et réseaux sociaux . 	<ul style="list-style-type: none"> ● Créer une structure de coordination interministérielle dédiée à la mobilisation des compétences. ● Nouer des partenariats avec les pays de destination pour inciter les compétences à contribuer au développement de la Tunisie. ● Impliquer les compétences tunisiennes dans les stratégies de développement. ● Etablir une relation de confiance et orienter l'apport des compétences vers les secteurs prioritaires : agriculture biologique, énergie, environnement, technologie de pointe. ● Evaluer l'expérience du guichet unique et réformer son fonctionnement. ● Mettre en œuvre une plateforme digitale de mobilisation des compétences. ● Elaborer une cartographie des compétences en améliorant les bases de données existantes. ● Promouvoir la mobilisation des compétences à travers le lancement d'appel à projets. ● Encourager le recrutement des compétences tunisiennes à l'étranger dans le secteur privé.

GRUPE DE TRAVAIL 3

Synthèse des résultats des travaux de groupe

PRINCIPALES DIFFICULTÉS	DÉFIS À RELEVER	PROPOSITIONS D'ACTION
<ul style="list-style-type: none"> • Manque d'une stratégie de communication dédiée à la diaspora. • Faiblesse de l'engagement de l'Etat à soutenir l'action des artistes tunisiens à l'étranger. • Absence d'informations précises et fiables sur la diaspora. • Faiblesse du programme culturel à l'attention de la diaspora. • Absence de relations entre les associations culturelles locales et celles de la diaspora. • Insuffisance du dialogue entre la Tunisie et les pays de destination dans le secteur culturel. • Inadéquation de l'offre proposée par les centres socioculturels et les besoins de la diaspora. 	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens culturels avec les TRE (notamment des 2ème et 3ème générations). • Evaluer l'action culturelle à l'étranger et proposer des mesures d'amélioration des structures de promotion de la culture. • Développer un partenariat public/privé pour promouvoir la culture en lien avec les pays de destination. • Médiatiser l'action culturelle dans les médias et les réseaux sociaux. • Mener une réflexion sur les modalités de réforme et de promotion de l'enseignement de la langue arabe. 	<ul style="list-style-type: none"> • Créer une plateforme d'échange et de concertation entre la diaspora et les associations locales qui œuvrent dans le secteur culturel. • Concevoir des programmes de partenariat avec la diaspora pour la gestion des centres socioculturels. • Etablir une cartographie et base de données des OSC de la diaspora qui promeuvent la culture. • Ouvrir un dialogue avec la diaspora pour identifier plus précisément ses besoins et attentes. • Faciliter les échanges entre les artistes tunisiens et ceux de la diaspora. • Mettre en place un système de veille pour repérer les bonnes pratiques et les valoriser. • Favoriser le réseautage des associations de la diaspora à travers la création d'une plateforme digitale. • Promouvoir la coopération décentralisée en matière d'actions culturelles.

CONCLUSIONS

&

PROCHAINES ÉTAPES

CONCLUSIONS & PROCHAINES ÉTAPES

La table ronde s'est achevée par un mot de clôture des représentants de la DGCIM et d'Expertise France.

La séance conclusive a été l'occasion de réitérer les remerciements à l'ensemble des participants et intervenants. Le travail réalisé et les résultats obtenus à l'issue de cet événement ont également été salués. Il a été rappelé que cet événement constitue le lancement d'une démarche participative visant à améliorer la politique publique de mobilisation de la diaspora.

Les résultats de la table ronde seront mis à la disposition de toutes les personnes et institutions intéressées par la thématique. Ils constitueront par ailleurs des éléments de référence pour les prochaines actions prévues dans le cadre du projet Lemma :

- Étude sur les bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora ;
- Visite d'étude au Maroc sur le thème de la contribution de la diaspora au développement ;
- Plan d'action pour la mobilisation de la diaspora tunisienne ;
- Stratégie de communication vers les TRE ;
- Projet pilote d'intégration de la migration dans le développement local ;
- Initiatives de promotion de l'investissement et de l'entrepreneuriat des TRE ;
- Etude sur la prise en compte de la migration et des émigrés dans les relations de coopération décentralisée.

ANNEXES

ANNEXE 1

PROGRAMME DE LA TABLE RONDE

Ouverture officielle

Mots de bienvenue

- Mme Hamida Rais, Directrice de la Coopération, Direction Générale de la Coopération Internationale en matière de Migration (DGCIM).
- Mme Isabel Mohedano Sohm, Attachée de coopération migration, Délégation de l'Union Européenne en Tunisie.
- Mme Nassima Clérin, Chef de projet Lemma, Expertise France.-

Session 1 : Politiques publiques et mécanismes de soutien à la mobilisation de la diaspora dans les pays d'origine et de destination

Présentation des mécanismes publics développés par l'Etat tunisien au profit des TRE et des expériences européennes et africaines de mobilisation de la diaspora.

- Cadrage général de la session, M. Sophiane Mehiaoui, Expert Long Terme Composante 2, Expertise France.
- Défis en matière de mobilisation de la diaspora en Tunisie et présentation des dispositifs actuels, M. Helmi Tlili, Directeur Général de l'Office des Tunisiens à l'Etranger (OTE).
- Stratégie et mécanismes de mobilisation des marocains du monde, Mme Sana Ziati, Chef de service au sein de la direction de la communication et de la mobilisation des compétences, Ministère chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration.
- Politiques publiques et mesures de soutien aux diasporas dans les pays de destination : le cas français, M. Louis Berthelot, Responsable du Pôle « Fragilités, Institutions, Migrations », Ministère des Affaires Etrangères et du Développement International).
- Stratégie Ivoirienne de mobilisation de la diaspora, Dr Goita Insiata Ouattara, Directrice en charge de l'action sociale et de l'information, Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur, Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur.
- Approche portugaise de mobilisation de la diaspora, Mme Shelley Sá Pires Tracy, Chef de division à la direction générale des affaires consulaires et des communautés portugaises, Ministère des Affaires Etrangères, Portugal.
- Spécificités de la diaspora tunisienne établie en Suisse et retour d'expériences du projet « Communauté des Tunisiens Résidant en Suisse », Mme Wahiba Rhim, Chef du projet Communauté Tunisienne Résidant en Suisse, Direction du Développement et de la Coopération à l'Ambassade de Suisse en Tunisie.
- Questions & réponses.

Session 2 – Workshops autour des enjeux et défis de la mobilisation de la diaspora tunisienne

Groupe de travail n°1 : Associer la diaspora au développement socio-économique de la Tunisie (niveau national/local)

- Exposés introductifs par Mme Sabrina Fajal, Cofundy (Plateforme de crowdfunding en Tunisie) et M. Nabil Ben Ghanem, Association des compétences tunisiennes innovantes de France.
- Modérateur : Mme Raoudha Jaouani, Directrice en charge de la pauvreté, des politiques sociales et de la migration, Ministère du Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale.
- Rapporteur : Mme Kaouther Gargouri, Directrice, OTE.

Groupe de travail n°2 : Identifier les compétences et soutenir le transfert de savoir-faire dans des secteurs prioritaires en Tunisie

- Exposés introductifs par M. Jean Pierrot, Projet Sharaka Maroc et M. Hatem Chebeane, Président de l'ATUGE Tunisie.
- Modérateur : Mme Khansa Gharbi, Chef de service et Responsable marketing à l'Unité des Etudes de Candidatures et de l'Informatique, Agence Tunisienne de Coopération Technique.
- Rapporteur : Mme Ahlem Hammami, Sous Directeur, DGCIM.

Groupe de travail n°3 : Promouvoir les liens culturels et l'attachement à la Tunisie

- Exposés introductifs par Mme Shelley Pirès, chargée des relations avec les communautés portugaises au Ministère des Affaires Etrangères du Portugal et M. Taoufik Hamdi, Association Démocratique des Tunisiens en France.
- Modérateur : M. Abderrazak Dridi, Directeur de l'Information et de la Communication, OTE.
- Rapporteur : Mme Samira Zaatouri, Directeur de la Planification et du Suivi.

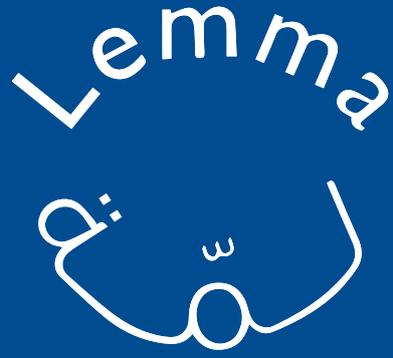
Session 3 – Restitution des travaux de groupes et conclusions

ANNEXES 2

Liste des participants

NOM	PRÉNOM	TITRE	ORGANISME	CELL	E-MAIL
Bel haj Hassine	sadok	Consultant	EuroMed Droits	21696235631	sadokbelhadji@yahoo.fr
Hamdi	Taoufik	Membre du bureau ADTF	ADTF	+33 6 16 85 91 80	taoufikhamdi.94@gmail.com
Chebeane	Hatem	Président	ATUGE Tunisie		Hatem.Chebeane@wevioo.com
Termine	Paola	Chef de projet	FAOSNE		Paola.Terminate@fao.org
Ben Ghanem	Nabil	Président	ACTIF	612499507	nabil_benghanem@yahoo.fr
Sá Pires Tracy	Shelley	Chefe de Divisão de Apoio Cultural e Associativo		+351 21 7929755	shelley.pires@mne.pt
Zaatouri	Samira	Direction générale de la Coopération internationale en matière de migration	DGCIM		samira.zaatouri@social.gov.tn
Hammami	Ahlem	Sous Directrice	DGCIM		hammami.mmalyes@gmail.com
Rais	Hamida	Directrice	DGCIM		hamidarais@yahoo.fr
Zribi	Abdallah	Sous Directeur	MFPE	71795203	abdallah.hosni@mfpe.gov.tn
Ben jeddou	Houda	Chef de service	DGCIM	97448517	houdabenjeddou197@yahoo.fr
Blel	Walid	Chef de projet	MFPE	22174386	walid.blel@mfpe.gov.tn
Rabaa	Redissi	Administrateur	MFPE	20666037	
Jaouachi	Basma	Déléguée régionale de l'OTE Mahdia	OTE	99265007	besmajaouachi@gmail.com
Rajhi	Nahed	Directeur	OTE		
Ben Dhia	Sami	Délégué régional de l'OTE Nabeul	OTE	99926845	ote.nabeul@ote.nat.tn
Aboudi	yassine	Délégué Régional de l' O.T.E à Ben Arous	OTE	97979622	aboudiyassine1975@gmail.com
Labidi	lassaad	Professeur de l'enseignement supérieur/ INTES/ Université de Carthage/ Tunisie	intes	98349047 / 55349047	lassaadlabidi1964@yahoo.fr
Mohedano Sohm	Isabel	Attachée de Coopération Migration à la DUE	DUE	29420006	Isabel.MOHEDANO-SOHM@eeas.europa.eu
Rhim	Wahiba	Cheffe de projet	DCI - Ambassade de Suisse en Tunisie	25316518	wahiba.rhim@eda.admin.ch
Goïta Insiata	Ouattara	DG des Ivoiriens de l'extérieur	Ministère de l'Intégration Africaine et des Ivoiriens de l'Extérieur		ouatinsete@yahoo.fr
Berthelot	Louis	Directeur	MAE		louis.berthelot@diplomatie.gouv.fr
Ziati	Sana	cheffe du service codeveloppement au sein de la Direction de la communication et de la mobilisation des compétences	MCMREAM	0661307792	saziati@hotmail.com
Pierrot	Jean	Expert Sharaka	Expertise France		
Clerin	Nassima	Cheffe de projet	Expertise France		nassima.clerin@expertisefrance.fr
Mehiaoui	Sophiane	Expert	Expertise France		

NOM	PRÉNOM	TITRE	ORGANISME	CELL	E-MAIL
Mechergui	Inès	Assistante Projet	Expertise France	58750115	inesslemma2016@gmail.com
Dridi	Abderrazak	Directeur de l'information et de la communication à l'OTE	Ministère des Affaires Sociales	55331040	dridiabderrazek@yahoo.fr
Darmas	Stéphane	Directeur de l'OFII Tunisie	OFII		stephane.darmas@ofii.fr
Hammouda	Hélène	Expert	OFII	58440758	helene.hammouda@ofii.fr
Boubaker	Inès	Stagiaire	OFII		ines.boubaker@ofii.fr
Elbassil	Anaïs	Multi-Country Program Manager	MERCY CORPS TUNISIA	29563246	aelbassil@mercycorps.org
Benromdhane	Jihene	Directrice chargée de Mission Cabinet du Président	l'Assemblée des Représentants du Peuple	52141549	_jihene.benromdhane@arp.tn jihene.br@gmail.com
Jaouani	Raoudha	Directrice	MDCI	26807873	raoudha.jaouani@mdci.gov.tn
Garbi	Khansi	Chef de service	ATCT		-
El Ouaer	Sihem	Sous Directrice	ONM	58453630	sihem.elouaer@social.gov.tn
Boussaidi	Walid	Demographe	ONM	25991921	boussaidi.walid@gmail.com
Traoré	Lamine	Chargé de mission	FORIM		ltraore@forim.net
Legendre	Samuel	Chargé de mission	FORIM	0642334308	-
Amiri	dorsaf	Ingenieur Principal	APIA	96458619	amiri.dorsaff@apia.com.tn
Ben Amor	Monia	Cheffe de service	DGCIM	97448517	moniabenamor@gmail.com
Stoki	Micheal	Conseiller	AMB Pologne		
Azizi	Samia	Attachée Presse	Belgique		samia.azizi@outlook.fr
Messaoudi	Hajer	Chef de perojet AMIPA Tunisie	MERCY CORPS TUNISIA	22059078	-
Feki	Faiza		Banque Centrale de Tunisie		
Landolsi	Amina	Chargée du projet CTRS	Coopération Suisse		
Almeida	Rui	Conseiller	Amabassade de du Portugal	94190083	
Lix	Luca	Chercheur	MIGPROSP		
Ben Aouali	Amel	NPO	OIM		abenaouali@iom.int
Trabelsi	Sabra	Sous-directrice	MAS	99367638	trabelsi.sabra@yahoo.fr
Lamotte	Claire	Chargée de projets	AFD		lamotte.claire@afd.fr
Mbarek	Yosra	Cheffe de service	MDCI	98295770	yosra.mbarek6@gmail.com
Houissa	Fatma	Consultante			
Arfaoui	Chiraz	Responsable des études	RET	92587087	chiraz.arfaoui@gmail.com
Ben Hmida	Sofiene	Directeur/ dépatement de migration et de relation internationale et arabe	UGTT	92284538	benhamidasofiene2003@yahoo.fr
Miterveski	Zohra	Stagiaire	GIZ		zohra.mitrevshi@giz.de
Tarssim	Oula	Coordinatrice du projet migration	GIZ	22909930	oula.tarssim@giz.de
Sahar	Thameur	Chef de projet	CONNECT	31330333	project@connect.org.tn



Ensemble pour la mobilité
معا من أجل تنقل الأشخاص

PROJET LEMMA

Immeuble Astra. Rue du Lac Victoria. 1053. Tunis, Tunisie.
Site web : www.lemma.tn